



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérardville – Les Vaux - Ymorville

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date - Heure	13/12/2013 à 20h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	6 décembre 2013

Référence	CM-CR-2013-011
État du document	Validé

Présents	Sylvie BEZANNIER Christine DI GENNARO Laurent DUMONT Jackie FERRE (maire)	Lionel GAUTHIER Corinne LUCAS Patrick VABOIS Nicolas VANNEAU
Pouvoir	Ludovic NADEAU donne pouvoir à Jackie FERRE Didier RIVIERE donne pouvoir à Christine DI GENNERO	
Absents	Patrick BARDE Sylvie DE DEYN Nathalie FLARY Liliane MONTAUDOIN Jean Claude NOELL	
Secrétaire de séance	Laurent DUMONT	
Secrétaire de mairie	Viviane HUGUET - Virginie CARTON	
Début de séance	20H30	
Fin de séance	22h10	

ORDRE DU JOUR

01 - Ouverture de la séance.....	02
02 - Approbation du compte rendu de la précédente séance en date du 8 novembre 2013.....	02
03 – Décision modificative n°7.....	02
04 – Demande d'une aide parlementaire pour la restauration de la toiture de la sacristie de l'Eglise St Denis.....	02
05- Demande de subventions au titre du FDAIC, de la DETR et du fonds de concours.....	03
06 – Création de poste pour agents recenseurs.....	05
07 – Ouverture budgétaire investissement 2014 – budget commune	06
08 – Subventions communales et tarifs communaux année 2014.....	06
09 – Convention SAFER/commune – Vigifoncier accueil et accompagnement.....	11
10 - Informations des différents départements communaux.....	12
11 - Clôture de séance.....	12

01. OUVERTURE de SEANCE

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs qu'il a en sa possession, Ludovic NADEAU donne pouvoir à Jackie FERRE, Didier RIVIERE donne pouvoir à Christine DI GENNERO.

8 membres du conseil sont présents, le quorum est atteint.

Le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Laurent DUMONT

Conformément à l'article L 2121-12 du CGCT, Monsieur le Maire sollicite le conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour :

- Convention Safer/commune – Vigifoncier conseil et accompagnement

↳ ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

Monsieur le Maire demande une minute de silence pour :

- Monsieur Nicolai, Maire de Prunete Cervione, en Corse, fondateur de l'amicale des Pruniers de France
- Monsieur Troufléau, ancien conseiller municipal

02. APPROBATION du COMPTE RENDU de la PRECEDENTE SEANCE du 8 NOVEMBRE 2013

Aucune remarque n'étant faite.

↳ ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

03. DECISION MODIFICATIVE N°7

Délibération 2013-100

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération concernant une décision modificative sur le budget commune 2013 :

SECTION FONCTIONNEMENT		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
678	Autres charges exceptionnelles	-6 500.00€
6541	Créance admise en non valeur	6 500.00€

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** la décision modificative n°7

↳ ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

04. DEMANDE d'une AIDE PARLEMENTAIRE pour la RESTAURATION de la TOITURE de la SACRISTIE de l'EGLISE ST DENIS de PRUNAY LE GILLON

Délibération 2013-101

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à demander une aide parlementaire pour la restauration de la toiture de la sacristie de l'Eglise St Denis.

Monsieur le Maire présente le projet.

Objet : RESTAURATION DE LA TOITURE DE LA SACRISTIE DE L'EGLISE ST DENIS DE PRUNAY LE GILLON

Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir)

Coût du projet **9 831.00€ht**

	HT	%
CONSEIL GENERAL -FDAIC		
CONSEIL REGIONAL		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
MINISTERE		
FONDS SPECIAUX – AIDE PARLEMENTAIRE	7 864.80€	80
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT	1 966.20€	
TOTAL	9 831.00€	

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide parlementaire

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

05. DEMANDE de SUBVENTIONS au TITRE du FDAIC, de la DERT et FONDS de CONCOURS de CHARTRES METROPOLE POUR l'ANNEE 2014

Monsieur le Maire présente les dossiers qui peuvent être éligibles au FDAIC (Conseil Général28), à la DETR (Préfecture) et fonds de concours (Chartres Métropole) pour l'année 2014.

Délibération 2013-102

Objet : RESTAURATION CANTINE – RENOVATION FENETRES ET PORTES

Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir)

Coût du projet **15 890.00€ht**

FDAIC : Equipements publics

Bâtiments scolaires

Taux de référence 30% Plafond 250 000€

	HT	%
CONSEIL GENERAL -FDAIC	3 813.60€	30 du restant
DETR	3 178.00€	20
CONSEIL REGIONAL		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
MINISTERE		
FONDS SPECIAUX – AIDE PARLEMENTAIRE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT	8 898.40€	
TOTAL	15 890.00€	

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général et la Préfecture dans le cadre du FDAIC et de la DETR pour l'année 2014

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2013-103

Objet : REALISATION CAVURNES

Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir)

Coût du projet **23 183.00€ht**

FDAIC : Urbanisme et cadre de vie

Amélioration du cadre de vie

Taux de référence 50% Plafond 15 000€

	HT	%
CONSEIL GENERAL –FDAIC	11 591.50€	50
DETR		
CONSEIL REGIONAL		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
MINISTERE		
FONDS SPECIAUX – AIDE PARLEMENTAIRE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS	3 477.45€	30
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT	8 114.05€	
TOTAL	23 183.00€	

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général et Chartres Métropole dans le cadre du FDAIC et du fonds de concours pour l'année 2014

ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2013-104

Objet : REALISATION JARDIN du SOUVENIR

Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir)

Coût du projet **24 510.16€ht**

	HT	%
CONSEIL GENERAL -FDAIC		
DETR		
CONSEIL REGIONAL		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
MINISTERE		
FONDS SPECIAUX – AIDE PARLEMENTAIRE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS	19 608.12€	80
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT	4 902.04€	
TOTAL	24 510.15€	

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter Chartres Métropole dans le cadre du fonds de concours pour l'année 2014

ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2013-105

Objet : AMELIORATION DU CADRE DE VIE - ESPACE DETENTE

Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir)

Coût du projet **15 409.25€ht**

FDAIC : Urbanisme et cadre de vie

Amélioration du cadre de vie

Taux de référence 50% Plafond 15 000€

	HT	%
CONSEIL GENERAL -FDAIC	7 704.62€	50
DETR		
CONSEIL REGIONAL		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
MINISTERE		
FONDS SPECIAUX – AIDE PARLEMENTAIRE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT	7 704.63€	
TOTAL	15 409.25€HT	

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général dans le cadre du FDAIC pour l'année 2014

ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

06. CREATION de POSTE POUR AGENTS RECENSEURS

Délibération 2013-106

Le Maire rappelle qu'aux termes de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les opérations de recensement de la population sont confiées aux communes.

Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle campagne de recensement de la population aura lieu sur Prunay le Gillon du 16 janvier au 15 février 2014.

Il convient donc de désigner des personnes chargées du recensement de la population.

Les agents recenseurs étant, en application des nouveaux textes, des agents de la commune et en l'absence de dispositions particulières, le recrutement et la rémunération de ces agents s'effectuent selon le droit commun du statut de la fonction publique territoriale.

Après débat, Le Conseil Municipal,

- DECIDE :

- de charger le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser
- de créer 1 poste temporaire d'agent recenseur et autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement

(En application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, ces emplois sont créés, pour la période allant du 16 janvier au 15 février 2014 à un contrat pour accroissement temporaire d'activité a une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs)

- de désigner 1 agent recenseur ayant le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

❖ Si ce sont des agents extérieurs à la collectivité :

L'agent recenseur sera rémunéré sur la base du 1er échelon de l'échelle 3

❖ Si c'est un agent communal :

→ Si les tâches d'agent recenseur sont effectuées en dehors des heures de service habituelles :
 Etant donné que ces agents vont exercer les fonctions d'agents recenseurs, en plus de leur fonction habituelle, ils bénéficieront d'une compensation financière par le biais du régime indemnitaire via le versement :
 ✓ pour les agents à temps non complet : d'heures complémentaires et d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) au-delà de la durée légale du travail (35 heures).

Les agents recenseurs recevront 16,16 € pour chaque séance de formation.

Les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroté et comptabilisé les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

Les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

07. OUVERTURE BUDGETAIRE INVESTISSEMENT 2014 – BUDGET COMMUNE

Délibération 2013-107

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal 2014, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2013, non compris les crédits, afférents au remboursement de la Dette, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1, soit pour :

- le chapitre 20 – 4 750€
- le chapitre 21 – 388 423€
- le chapitre 23 – 11 675€

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal dans la limite du quart des crédits ouverts en 2013 comme ci-dessus indiqué

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

08. SUBVENTIONS COMMUNALES pour l'ANNEE 2014 et TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES au 1^{ER} JANVIER 2014

Monsieur le Maire précise qu'une commission des finances a eu lieu le 7 novembre 2013. Monsieur le Maire propose, pour l'année 2014, les subventions communales et les tarifs municipaux.

SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS POUR l'ANNEE 2014 DELIBERATION 2013-108

	PROPOSITION 2014	VOTE
ANCIENS COMBATTANTS	175.00€	Adopté à l'unanimité
FAMILLES RURALES	1 300.00€	Adopté par 6 voix – 4 NPPV
DETENTE ADULTE GYM	300.00€	Adopté à l'unanimité
FNACA	135€	Adopté à l'unanimité
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 000€	Adopté à l'unanimité
PREVENTION ROUTIERE	30.00€	Adopté à l'unanimité
APE*	0.00€	Adopté à l'unanimité
STE MUSIQUE JANVILLE	500.00€	Adopté à l'unanimité
FOOTBALL	100.00€	Adopté par 7 voix – 3 NPPV

*Aucune subvention n'a été attribuée à l'APE suite à leur demande. Le conseil municipal a jugé que leur demande n'était pas justifiée puisque leur situation financière à fin 2013 était excédentaire et qu'aucun projet particulier prévu en 2014 ne nécessitait de complément financier.

**TARIFS 2014 : CANTINE
DELIBERATION 2013-109**

	Proposition 2014	VOTE
Tranche 1 – 0 à 12 000€	2.44€	Adopté à l'unanimité
Tranche 2 – 12 001 à 18 000€	2.80€	Adopté à l'unanimité
Tranche 3 – 18 001 à 24 000€	3.10€	Adopté à l'unanimité
Tranche 4 – 24 001 à 30 000€	3.40€	Adopté à l'unanimité
Tranche 5 – 30 001 à 36 000€	3.61€	Adopté à l'unanimité
Tranche 6 – 36001 et +	3.86€	Adopté à l'unanimité
Hors commune	3.94€	Adopté à l'unanimité
Enseignant, externe	5.34€	Adopté à l'unanimité
Personnel communal	3.40€	Adopté à l'unanimité

**TARIFS 2014 : ACTIVITES PERISCOLAIRES
DELIBERATION 2013-110**

	Proposition 2014	VOTE
Tranche 1 – 0 à 12 000€	0,70€	Adopté à l'unanimité
Tranche 2 – 12 001 à 18 000€	0,85€	Adopté à l'unanimité
Tranche 3 – 18 001 à 24 000€	1,00€	Adopté à l'unanimité
Tranche 4 – 24 001 à 30 000€	1,15€	Adopté à l'unanimité
Tranche 5 – 30 001 à 36 000€	1,30€	Adopté à l'unanimité
Tranche 6 – 36001 et +	1,45€	Adopté à l'unanimité
Hors commune	2,00€	Adopté à l'unanimité

**TARIFS 2014 : GARDERIE
DELIBERATION 2013-111**

	Proposition 2014	VOTE
TARIFS PAR VACATION (soir ou matin)	1,90€	Adopté à l'unanimité
TARIF PAR VACATION DOMICILE HORS COMMUNE (soir ou matin)	2,10€	Adopté à l'unanimité

**TARIFS 2014 : ETUDE
DELIBERATION 2013-112**

	Proposition 2014	VOTE
TARIFS PAR VACATION (maximum 12 enfants)	GRATUIT	Adopté à l'unanimité

**TARIFS 2014 : PHOTOCOPIES
DELIBERATION 2013-113**

Monsieur le Maire précise que les photocopies couleurs seront à faire à la mairie aux heures d'ouverture.

	Proposition 2014	VOTE
PHOTOCOPIES A4 RECTO – NOIR ET BLANC	0.20€	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A4 RECTO/VERSO – NOIR ET BLANC	0.30€	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A3 RECTO – NOIR ET BLANC	0.30€	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A3 RECTO/VERSO – NOIR ET BLANC	0.40€	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A4 RECTO – COULEURS	0,40€	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A4 RECTO/VERSO – COULEURS	0,60€	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A3 RECTO – COULEURS	0,80€	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A3 RECTO/VERSO – COULEURS	1,00€	Adopté à l'unanimité

**TARIFS 2014 : DROIT DE PLACE
DELIBERATION 2013-114**

Monsieur le Maire précise que les prix sont unitaires.

	Proposition 2014	VOTE
DROITS DE PLACE – 24 h	26,25€	Adopté à l'unanimité
5 FORFAITS	21,00€	Adopté à l'unanimité
15 FORFAITS	15,75€	Adopté à l'unanimité
16 FORFAITS et + PAR AN	10,50€	Adopté à l'unanimité

**TARIFS 2014 : LOYERS
DELIBERATION 2013-115**

	Proposition 2014	VOTE
LOGEMENT ECOLE – Grande Rue	ARRET	Adopté à l'unanimité
LOCAL COMMERCIAL (ancienne Poste)	ARRET	Adopté à l'unanimité
LOCAL COMMERCIAL (ancien Arsenal)	180,00€	Adopté à l'unanimité

**TARIFS 2014 : LEG CELLOT
DELIBERATION 2013-116**

	Proposition 2014	VOTE
LEG CELLOT	110,00€	Adopté à l'unanimité

**TARIFS 2014 : CIMETIERE
DELIBERATION 2013-117**

	Proposition 2014	VOTE
CONCESSIONS		
PERPETUELLES	ARRET	Adopté à l'unanimité
SUPERPOSITIONS	230,00€	Adopté à l'unanimité
15 ANS		
CONCESSIONS	200,00€	Adopté à l'unanimité
SUPERPOSITIONS	20% de la concession	Adopté à l'unanimité
TRENTENAIRE		
CONCESSIONS	400,00€	Adopté à l'unanimité
SUPERPOSITIONS	20% de la concession	Adopté à l'unanimité
COLOMBARIUM		
30 ans	500,00€	Adopté à l'unanimité
15 ans	300,00€	Adopté à l'unanimité
Urne supplémentaire (Durée de la concession)	60,00€	Adopté à l'unanimité
CAVURNES		
30 ans	850,00€	Adopté à l'unanimité
15 ans	500,00€	Adopté à l'unanimité
Urne supplémentaire	100,00€	Adopté à l'unanimité
CAVEAUX		
BANDE C – N°15	2 000,00€	Adopté à l'unanimité
BANDE C – N°16	2 000,00€	Adopté à l'unanimité

**TARIFS 2014 : VACATION FUNERAIRE
DELIBERATION 2013-118**

	Proposition 2014	VOTE
VACATION FUNERAIRE	20,00€	Adopté à l'unanimité

**TARIFS 2014 : LOCATION SALLE POLYVALENTE
DELIBERATION 2013-119**

Monsieur le Maire précise que pour la location de la salle polyvalente et les tables rondes, il n'y a plus de distinction entre commune et hors commune. Un tarif unique est appliqué.

	Proposition 2014	VOTE
FORFAITS WEEK END (vendredi 17 h au dimanche 20h)		
TARIF	510.00€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	102.00€	Adopté à l'unanimité
CAUTION (2 chèques de 500€)	1 000.00€	Adopté à l'unanimité
JOURNEE (2 mois avant la date de réservation) et /ou JOURNEE SUPPLEMENTAIRE		
TARIF	200.00€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	40.00€	Adopté à l'unanimité
CAUTION (2 chèques de 500€)	1 000.00€	Adopté à l'unanimité
VIN d'HONNEUR (15 jours avant la date de réservation) - DUREE DE LA MISE à DISPOSITION : 3 heures		
TARIF	50.00€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	10.00€	Adopté à l'unanimité
CAUTION (2 chèques de 500€)	1 000.00€	Adopté à l'unanimité
FORFAIT MENAGE EXCLUSIVEMENT SALLE POLYVALENTE		
FORFAIT (hors cuisine et sanitaire)	300.00€	Adopté à l'unanimité
CONSOMMATION ELECTRIQUE OBLIGATOIRE		
Au coût réel	TARIF RELEVÉ DE COMPTEUR	Adopté à l'unanimité
DEPLACEMENT AGENT		
FORFAIT	30.00€	Adopté à l'unanimité

**TARIFS 2014 : LOCATION TABLES RONDES
DELIBERATION 2013-120
(diamètre : 14 tables de 150 cm et 1 table d'honneur de 180 cm)**

	Proposition 2014	VOTE
TARIF	75.00€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	15.00€	Adopté à l'unanimité
CAUTION	100.00€	Adopté à l'unanimité

**TARIFS 2014 : LOCATION BARNUMS
DELIBERATION 2013-121**

Monsieur le Maire précise que les barnums sont loués aux particuliers ou installés dans la cour de la mairie, sous réserve de faisabilité technique, exclusivement sur le territoire communal, acheminés et posés par les agents techniques pour 72 heures du vendredi 15h au lundi 15h.

	Proposition 2014	VOTE
1 barnum	50.00€	Adopté à l'unanimité
2 barnums	100.00€	Adopté à l'unanimité
3 barnums	150.00€	Adopté à l'unanimité
4 barnums	200.00€	Adopté à l'unanimité
Caution	500€ par barnum	Adopté à l'unanimité

**TARIFS 2014 : LOCATION TABLES CHAMPETRES
DELIBERATION 2013-122**

Monsieur le Maire précise que les tables champêtres sont louées exclusivement sur le territoire communal, acheminées et posées par les agents techniques pour 72 heures du vendredi 15h au lundi 15h.

	Proposition 2014	VOTE
1 table + 2 bancs	7.00€	Adopté à l'unanimité
2 tables + 4 bancs	13.00€	Adopté à l'unanimité
3 tables + 6 bancs	18.00€	Adopté à l'unanimité
4 tables + 8 bancs	22.00€	Adopté à l'unanimité

**TARIFS 2014 : TAXE POUR LES IRRIGANTS
DELIBERATION 2013-123**

	Proposition 2014	VOTE
PARTIE FIXE	2€ le ml	Adopté à l'unanimité
PARTIE VARIABLE	0.05€ par m3	Adopté à l'unanimité

09 – CONVENTION SAFER/ COMMUNE – VIGIFONCIER ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT

DELIBERATION 2013-124

Monsieur le Maire a reçu en date du 11 décembre dernier, un projet de conventions SAFER/Commune – Vigifoncier et de conseil et d'accompagnement.

Monsieur le Maire précise que l'outil Vigifoncier permet à la commune d'obtenir rapidement l'ensemble des DIA reçues par la SAFER.

L'adhésion à Chartres Métropole permet une réduction de 50% sur le forfait annuel à Vigifoncier (202.80€HT) et une formation réduite (152.10€HT).

La convention de conseil et d'accompagnement permet à la commune de solliciter, par lettre de mission, les compétences et l'appui de la SAFER sur des problématiques foncières. En retour, la SAFER adressera un devis détaillant l'intervention et le coût des prestations.

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil municipal pour l'autoriser à signer ces 2 conventions.

Après débat, le conseil municipal :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les 2 conventions, à savoir la convention d'abonnement au portail VIGIFONCIER et la convention de conseil et d'accompagnement pour les problématique foncières

↳ **ADOPTÉ** à l'unanimité par le conseil municipal

10. INFORMATIONS des DIFFERENTS DEPARTEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire laisse la parole à aux élus :

→ Laurent DUMONT informe que :

- les dernières huisseries à la cantine ont été posées
- la décoration de Noël a été installée
- une campagne d'élagage et de broyage est en cours par les employés communaux

→ Nicolas VANNEAU souligne :

- qu'une commission périscolaire aura lieu le jeudi 20 décembre afin de tirer un bilan du 1^{er} trimestre. 80% des élèves sont inscrits à ces activités

Monsieur le Maire donne quelques informations complémentaires :

- Versement de subventions

- Conseil Général28 :

- en date du 9 décembre, attribution de 107 354€ au titre de la restauration de l'Eglise St Denis (2^{ème} tranche)

- Préfecture :

- en date du 4 novembre, attribution d'une subvention de 43€ au titre de la compensation allouée aux collectivités locales

- en date du 12 novembre, attribution subvention de 20 788€ sur le fonds de péréquation

départemental au titre de l'année 2013 concernant la démolition du silo et l'acquisition d'un serveur

- en date du 28 novembre, attribution de la somme de 3 293€ au titre de la DGD, documents

d'urbanisme

- Région Centre

- en date du 26 novembre, attribution d'une aide d'un montant de 16 632€ dans le cadre du projet

Ambre

- Caisse des dépôts

- attribution au titre de compensation du supplément familial pour l'année de 2011 de 1 708€

- Courrier de l'Amicale des Pruniers de France

- Consultation des collectivités sur le projet de SAGE du bassin versant du Loir (<http://www.sage-loir.fr/spip.php?rubrique151>)

- projet de faisabilité d'Ombre et Lumière sur le regroupement sur un site des écoles, de la cantine et de la bibliothèque

- projets 2014 ne rentrant pas dans le cadre de demandes de subventions :

- équipements techniques (containers de stockage)

- panneaux de signalisation

- modernisation de la cantine (achat d'un lave vaisselle)

11. CLOTURE de SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 10.